

Le Président

Monsieur Francis LECLERC

Président

CHRONO 2025-PSDT-075

Communauté de Communes
Commercy Void Vaucouleurs
Château Stanislas
55200 COMMERCY

Metz, le 11 juillet 2025

Monsieur le Président,

Vous m'avez adressé, par correspondance du 24 mars dernier, le **projet de Schéma de COhérence Territoriale de la Communauté de Communes de Commercy Void Vaucouleurs**, arrêté par délibération du 6 février 2025, et je vous en remercie.

De manière liminaire, je voudrais rappeler que la Communauté de Communes de Commercy Void Vaucouleurs est le **troisième pôle artisanal du département**. Près de 525 entreprises artisanales y sont implantées (source : CMAR Grand Est, chiffres au 1er janvier 2024), lesquelles se répartissent entre artisanat de proximité (alimentaire et de services), acteurs de la construction et entreprises de production. Fort de cette diversité, l'artisanat trouve ainsi à s'exprimer sur tous les territoires, urbains et ruraux, depuis le pôle majeur de Commercy jusque dans les villages, en passant par les quartiers, les zones périurbaines ou périphériques et les zones d'activités, industrielles, artisanales ou commerciales.

Par ailleurs, et comme vous le savez, **l'artisanat est le patrimoine des territoires**. Synonyme de savoir-faire, il concourt à l'identité de ce dernier et en est un élément d'attractivité. Il incarne la proximité, participe du lien social, crée de la richesse et des emplois non délocalisables.

Aussi, les réponses à apporter aux enjeux de maintien, de développement et d'implantation des entreprises artisanales, notamment au travers des documents d'urbanisme et de planification, sont multiples. Elles concernent tout autant la question des **mixités fonctionnelles** que les **stratégies foncières** ou d'immobilier professionnel, lesquelles doivent tenir compte des nouvelles tendances et formes d'exploitation (espaces partagés, etc.), et traiter les « écarts » (bâti isolé), notamment lorsqu'il s'agit d'emprises à vocation d'activités.

En conséquence, le projet de SCOT appelle encore quelques remarques. Vous les trouverez décrites dans la note jointe au présent courrier. **Sous réserve de la bonne prise en compte de ces remarques, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région Grand Est (CMAR GE) émet un avis favorable au projet de SCOT de la Communauté de Communes de Commercy Void Vaucouleurs.**

.../...

Au besoin et pour tout complément utile, je vous invite, pour ce dossier, à prendre l'attache de Sébastien SCHOSSELER, responsable du Pôle Observation & Territoires (sschosseler@cma-grandest.fr ; 03 57 84 38 34).

Enfin, complémentaiement, je voudrais profiter de cette correspondance pour vous informer que, dans le cadre de son offre de services « **Artisans & Territoires** » destinée aux collectivités, la CMAR GE peut désormais réaliser, à la demande, des « **études d'opportunité** » permettant de vérifier la faisabilité d'un projet d'implantation d'une activité artisanale de proximité au sein d'une commune. Celle-ci vise à sécuriser tout autant la collectivité qui soutient un tel projet que le porteur de projet lui-même. Si vous souhaitez en savoir plus sur ce point, Pierre-Etienne PICHON, Directeur Territorial de l'établissement de la Meuse se tient à votre disposition (pepichon@cma-grandest.fr ; 03 29 79 76 60).

Vous remerciant par avance pour l'intérêt porté à la contribution de la CMA, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes cordiales salutations.

Christophe RICHARD
Président de la CMA Région Grand Est



Pièce jointe : Note valant avis de la CMA de région Grand Est.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE RÉGION GRAND EST

5 Boulevard de la Défense - Espace Partenaires 2^{ème} étage - 57 078 METZ Cedex 3 - 03 87 20 36 80

www.cmar-grandest.fr - contact@cmar-grandest.fr

www.artisanat.fr

Décret n° 2004-1164 du 2 novembre 2004